



N° de résolution  
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE CRABTREE

RÈGLEMENT 2020-353

ABROGEANT LE RÈGLEMENT 2020-347 DÉCRÉTANT LA  
CRÉATION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT SUR LES PROJETS  
PARTICULIERS, DE CONSTRUCTION OU D'OCCUPATION  
D'UN IMMEUBLE

**ATTENDU QUE** les étapes de la procédure d'adoption d'un règlement d'urbanisme n'ont pas été réalisées conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

**ATTENDU QUE** le second projet de règlement a été oublié dans la procédure d'adoption du nouveau règlement ;

**ATTENDU QUE** l'avis annonçant la possibilité de faire une demande de participation à un référendum a été omis dans la procédure d'adoption du règlement 2020-347 ;

**ATTENDU QUE** la municipalité souhaite respecter la procédure d'adoption des règlements d'urbanisme pour se doter d'un règlement sur les projets particuliers de construction ou d'occupation d'un immeuble

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été donné le 3 février 2020 et qu'un projet de règlement a été présenté à la même date ;

**ATTENDU QU'**une copie du règlement a été remise aux membres du conseil 72 heures avant la séance ;

**ATTENDU QUE** le maire a mentionné l'objet du règlement et sa portée ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par [...] et unanimement résolu par les conseillers que le règlement 2020-353 abrogeant le règlement 2020-347 décrétant la création d'un projet de règlement sur les projets particuliers, de construction ou d'occupation d'un immeuble soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement, ce qui suit :

**ARTICLE 1**

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droits.

**ARTICLE 2**

Le présent règlement abroge le règlement 2020-347

**ARTICLE 3**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

**ADOPTÉ**

Avis de motion le 3 février 2020

Dépôt du projet de règlement le 3 février 2020

Adoption du règlement en séance ordinaire le 2 mars 2020.

Publié le 3 mars 2020.

Entrée en vigueur 3 mars 2020.

  
Mario Lasalle, Maire

  
Pierre Rondeau, directeur général  
Et secrétaire-trésorier